

## Cas pratique CARTE JOURNALIERE COMMUNE



11.07.2007

## Aperçu



*Parcourir la Suisse pendant toute une journée avec la carte journalière Commune.*

De nombreuses communes achètent deux, voire plusieurs cartes journalières Commune qu'elles vendent aux habitants à un prix qu'elles fixent elles-mêmes. Ces cartes journalières portant une date précise peuvent être retirées auprès de l'administration communale. Selon la commune, le prix de la carte se situe entre 30 et 45 francs; elle est donc moins chère qu'une carte journalière normale (Fr. 56.- en 2<sup>e</sup> classe). Cette offre de la commune constitue une incitation attrayante à utiliser les transports publics pour les trajets de loisirs.

### L'exemple de l'agglomération de Lucerne

Les 15 communes de l'agglomération de Lucerne proposent cette offre attractive.

La ville de Lucerne offre à ses quelque 60 000 habitants 8 cartes journalières Commune. La demande est très forte; elle est plus élevée en été qu'au cours des mois d'hiver. Sur l'ensemble de l'année, l'utilisation est supérieure à 90 %. La réservation des cartes journalières s'effectue soit par le biais de la page d'accueil de l'éco-forum (öko-forum) de Lucerne, le service officiel de conseils en matière d'environnement des communes de Lucerne, Adligenswil, Buchrain, Meggen, Root et Sursee, soit par le biais de la page d'accueil d'une agence

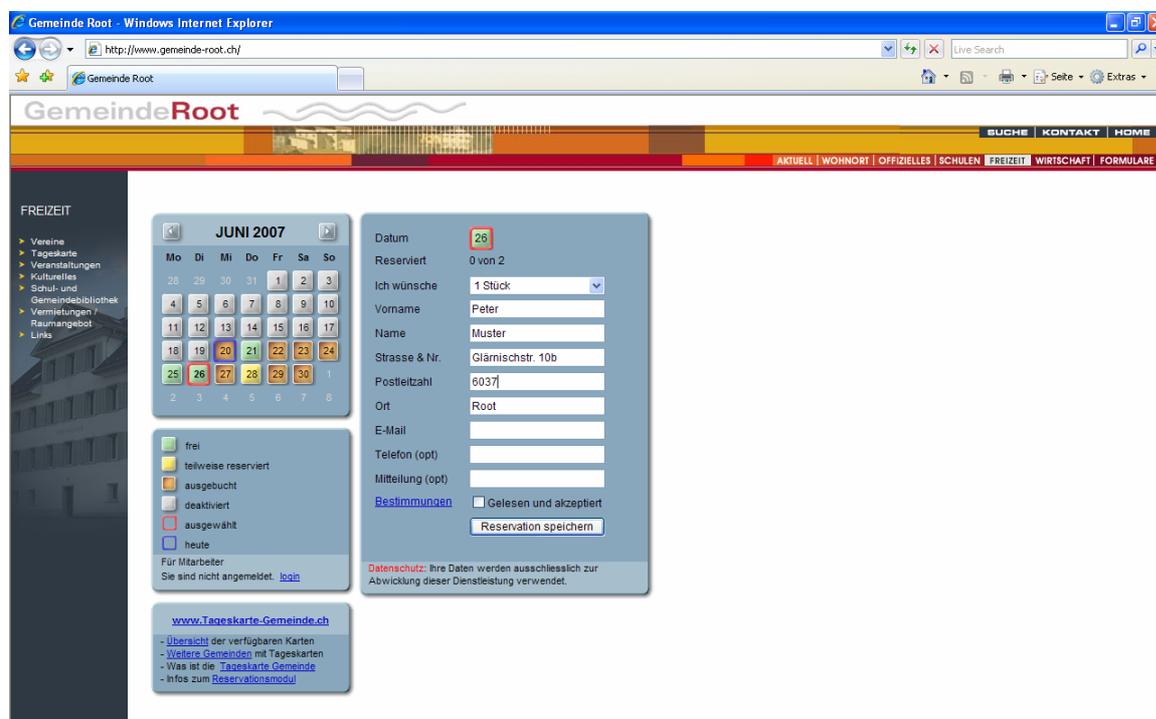
privée [www.tageskarte-gemeinde.ch](http://www.tageskarte-gemeinde.ch). A Lucerne, le prix de la carte journalière est le même que l'on soit habitant de la commune ou non, étant donné que l'éco-forum de Lucerne offre aussi des conseils en matière d'environnement à d'autres communes. Toutes les personnes intéressées peuvent réserver et retirer des cartes valables pour une journée, au prix de 35.- francs.

Depuis février 2007, la commune de **Root**, sise dans l'agglomération de Lucerne met à disposition de ses quelque 3 900 habitants deux cartes journalières Commune au prix de 35.- francs la carte. Pour les personnes n'habitant pas la commune (sauf les habitants de Gisikon), le prix est fixé à 40.- francs. Les cartes peuvent être commandées sur le site [www.tageskarte-gemeinde.ch](http://www.tageskarte-gemeinde.ch). Il existe aussi un lien vers cette adresse sur la page d'accueil du site de la commune. Comme l'indique le responsable communal, l'utilisation des cartes journalières a remporté un franc succès dès sa première année, avec un taux d'utilisation d'environ 80 %.

La commune de **Gisikon**, qui compte près de 800 habitants, ne dispose pas de ses propres cartes journalières Commune, mais a conclu un accord avec la commune voisine de Root pour la réservation et la distribution de cette prestation. Grâce à cet accord, les habitants de Gisikon peuvent commander des cartes journalières par Internet ou au guichet de l'administration de la commune de Root.

La collaboration entre les deux communes prévoit que la commune de Gisikon participe pour moitié aux frais liés à la réservation des cartes sur Internet et absorbe un éventuel déficit au prorata du nombre d'habitants. Cette collaboration permet de limiter les frais administratifs.

## Description



*Certaines communes offrent la possibilité de réserver une carte journalière directement sur le site Internet [www.tageskarte-gemeinde.ch](http://www.tageskarte-gemeinde.ch).*

## Contexte

Le prédécesseur de l'actuelle carte journalière Commune – l'AG-Flexicard – était une offre lancée par les CFF pour promouvoir l'utilisation des transports publics. Grâce au coût relativement faible de cette prestation et aux offres complémentaires comme l'auto-partage, le train est devenu plus attractif et les communes ont pu améliorer leur service public. Les associations, les entreprises ainsi que le TCS ont également largement utilisé cette offre et ont ainsi déchargé de nombreuses communes du travail administratif. L'AG-Flexicard a été supprimée début 2003 et la carte journalière Commune a alors été lancée; cette dernière est à la disposition exclusive des communes.

## Offre

La carte journalière Commune est valable comme un abonnement général de 2<sup>e</sup> classe. Elle permet de circuler librement sur tous les trajets desservis par les CFF, CarPostal, ainsi que la plupart des chemins de fer

concessionnaires, les réseaux de transport urbains et de nombreuses entreprises de navigation en Suisse. Les lignes d'autobus et de funiculaire privées accordent dans certains cas des réductions tarifaires. La carte journalière ne doit pas être rapportée là où elle a été émise; elle peut être détruite après emploi.

La carte journalière Commune se compose de 12 blocs mensuels comprenant chacun des cartes journalières antidatées (365 jours), soit une carte journalière par jour de l'année. Les communes peuvent ensuite vendre les cartes journalières aux utilisateurs à un prix qu'elles auront fixé. En règle générale, les communes acquièrent et proposent deux cartes journalières par jour pour permettre à un couple de voyager ensemble.

Prix par carte:	CHF 8 500.- TVA comprise.
Distribution:	La distribution des cartes journalières antidatées s'effectue par la commune de domicile.
Validité:	2 <sup>e</sup> classe; changement de classe possible avec supplément, domaine de validité identique à celui de l'AG.
Remarques:	Pas d'échange possible; les cartes non utilisées ne sont pas remboursées à la commune.

Pour la réservation et la gestion des cartes journalières Commune destinées à la population, les communes ont le choix entre trois variantes:

- par téléphone ou par écrit, par le biais de l'administration communale;
- solution Internet au travers du site de la commune;
- plate-forme de réservation externe [www.tageskarte-gemeinde.ch](http://www.tageskarte-gemeinde.ch) (avec des options de paiement en ligne, d'envoi par la poste, etc.)

## Expériences

Grâce aux expériences positives faites par la ville de Lucerne et à une importante couverture médiatique, le nombre des communes environnantes offrant ce service a fortement augmenté. Désormais, toutes les communes de l'agglomération de Lucerne proposent des cartes journalières Commune. Le scepticisme des débuts, lié aux coûts élevés de ce service –17 000 francs pour deux cartes – s'est envolé. Le taux d'utilisation des cartes de la ville de Lucerne et de la commune de Root se situe entre 80 et 90 % et la satisfaction est élevée, tant du côté des fournisseurs de ce service que de celui des utilisateurs.

A l'éco-forum de Lucerne, la charge administrative est actuellement encore relativement élevée, bien que la réservation des cartes journalières puisse se faire par le biais de l'informatique. Environ 20 % des commandes sont effectuées sur la page d'accueil de l'agence privée [www.tageskarte-gemeinde.ch](http://www.tageskarte-gemeinde.ch). Toutefois une grande

partie des clients fait sa réservation par téléphone ou appelle pour demander des informations concernant des les cartes. L'éco-forum espère pouvoir minimiser cette charge administrative au cours de ces prochaines années.

Grâce à un système de réservation des cartes sur Internet, la commune peut abaisser sensiblement les coûts administratifs liés à leur gestion. Cette approche supprime des centaines de téléphones, l'inscription des réservations à la main et leur report dans des agendas, ainsi que l'élaboration de statistiques annuelles et d'autres tâches encore.

## Profil

### Moyens de transport

- mobilité piétonne
- mobilité cycliste
- mobilité combinée
- ✓ transports publics
- transports individuels motorisés
- transports de marchandises

### Motifs de déplacements

- déplacements domicile-travail
- déplacements pour les achats
- ✓ déplacements pour les loisirs
- déplacements professionnels
- déplacements pour rendre service
- déplacements domicile-école

### Domaines d'action

- ✓ prestation de service
- ✓ marketing
- ✓ management de la mobilité
- planification du trafic et du territoire
- véhicules et équipements

### Importance de la commune

- ✓ < 5'000 habitants
- ✓ 5'000 – 10'000 habitants
- ✓ 10'000 – 20'000 habitants
- ✓ > 20'000 habitants

### Type de commune adapté au projet

- ✓ ville / agglomération
- ✓ commune résidentielle située à l'extérieur d'une agglomération
- ✓ commune à forte densité d'emploi
- ✓ commune rurale
- ✓ commune touristique

### Durée de mise en œuvre du projet

- ✓ 6 mois
- 1 an
- 2 ans
- 5 ans

### Coût d'investissement

- ✓ faible (< Fr. 10'000.--)
- moyen (Fr. 10'000.-- - Fr. 50'000.--)
- élevé (> Fr. 50'000.--)

### Frais d'exploitation annuels

- ✓ faibles (< Fr. 5'000.--)
- moyens (Fr. 5'000.-- - Fr. 20'000.--)
- élevés (> Fr. 20'000.--)

## Remarques

Les coûts d'investissement varient en fonction du nombre de cartes journalières Commune proposées, mais sont amortis en l'espace d'une année. Des frais supplémentaires relativement faibles sont à prévoir si la réservation des cartes est effectuée par le biais de la page Internet de l'agence privée [www.tageskarte-gemeinde.ch](http://www.tageskarte-gemeinde.ch). Il faut également prendre en compte les coûts administratifs liés à la distribution et à la gestion des cartes.

## Effets

### Environnement

La carte journalière Commune est une incitation concrète de la commune à l'utilisation des transports publics, dans le domaine du transport de loisirs. Même si la plupart des utilisateurs ne visent « qu'à » optimiser les coûts de leur voyage, il en découle des effets positifs, notamment en ce qui concerne la qualité de l'air, le bruit et la consommation d'énergie.

### Société

Avec cette offre, la commune montre son engagement en faveur de l'environnement, de la santé et de la sécurité, et apporte une contribution précieuse au service public dans le domaine de la mobilité. La présentation de l'offre a pour effet de sensibiliser la population à ce type de déplacement et augmente sa propension à utiliser également les transports publics dans d'autres circonstances.

### Economie

L'offre ne contribue pas de manière déterminante à l'économie.

## Outils

### Démarche

La tâche principale, outre la commande des cartes auprès des CFF, est la définition de la procédure de réservation et de gestion.

1. Prise de contact avec les CFF; commande des cartes journalières (téléchargement du formulaire de commande, voir plus bas)
2. Décision concernant la procédure de réservation et de gestion
3. Le cas échéant, prise de contact avec l'entreprise 2SIC pour le logiciel de réservation (adresse indiquée ci-après)
4. Informations et liens sur la page d'accueil de la commune, formation du personnel
5. Publication de l'offre

### Financement

Carte journalière:	CHF 8 500.- chacune
Le cas échéant, réservation par Internet, achat et mise en place du logiciel:	CHF 740.- (une fois)
Le cas échéant, taxe d'utilisation d'une solution Internet:	CHF 108.- / carte (par an)
Charges administratives de la commune pour la gestion:	dépend de la solution choisie (par an)

La carte journalière Commune coûte 8 500.- francs par an. Si une carte était vendue chaque jour de l'année (soit 365 cartes par an), son coût unitaire serait de 23.30 francs. La plupart des communes la facturent 35.-francs par jour. Il faut donc que les cartes journalières atteignent un taux d'utilisation d'environ 67 % pour amortir cet investissement dans l'année. Une utilisation de l'ordre de 80 % permet de couvrir également les frais liés à Internet (logiciel), déboursés au cours de la première année. Ces frais sont minimes au cours des années suivantes.

### Marketing

L'information relative à la carte journalière Commune est diffusée à moindres frais au travers d'Internet. Idéalement, cette prestation devrait faire partie intégrante du concept global de la commune visant à promouvoir des mesures durables en matière de gestion de la mobilité.

## Informations complémentaires

Pour en savoir plus:

- <http://mct.sbb.ch/mct/fr/reisemarkt/billette/tageskarten/tageskartegemeinde.htm>
- <http://www.tageskarte-gemeinde.ch> (en allemand)
- <http://www.oekoforum.ch> (en allemand)
- <http://www.gemeinde-root.ch> (en allemand)
- <http://www.gisikon.ch> (en allemand)

Autres documents à télécharger:

- bulletin de commande des CFF pour les cartes journalières Commune:  
<http://mct.sbb.ch/mct/fr/bestellscheintageskarte.pdf>

Adresses de contact et fournisseurs:

- gare ou centre de contact CFF au numéro 0848 44 66 88 (lundi-vendredi, 8–20 heures)
- 2SIC (réservation par Internet), Monsieur Mirko Jovanovic, [info@tageskarte-gemeinde.ch](mailto:info@tageskarte-gemeinde.ch)
- éco-forum Lucerne: Monsieur Thomas Meienberg, [info@oeko-forum.ch](mailto:info@oeko-forum.ch)
- commune de Root: Monsieur André Wespi, [andre.wespi@gemeinde-root.ch](mailto:andre.wespi@gemeinde-root.ch)
- commune de Gisikon: Monsieur Beat Amrein, [beat.amrein@gisikon.lu.ch](mailto:beat.amrein@gisikon.lu.ch)

Demandez conseil aux représentants de Mobilservice PRATIQUE de votre canton:

<http://www.mobilservice.ch/fr/praxis/beratung/kanton.asp>

Responsable de l'élaboration du présent cas pratique:

Canton de Lucerne  
Verkehr und Infrastruktur vif [vif - Transports et infrastructure]  
Ernst Schmid  
Arsenalstr. 43  
6010 Kriens  
041 318 19 74  
<http://www.vif.lu.ch>